

**ASSISTANCE TECHNIQUE A MAITRISE
D'OUVRAGE POUR LA MISE EN
CONCURRENCE DES OPERATEURS DE
TELECOMMUNICATIONS FIXES**

MEMOIRE TECHNIQUE



CONTEXTE

Les marchés des Services « Opérateurs de Télécommunications Fixes » de la Ville de Royan arrivent à échéance le 11 Décembre prochain.

De plus, la Ville souhaite optimiser ses dépenses en télécommunications fixes, par un audit et des préconisations permettant d'avoir le meilleur rapport entre performances des solutions et coûts. Enfin, à l'issue de l'élaboration de cette phase, la Ville souhaite lancer les procédures de mise en concurrence, conformément au code des marchés publics.

Pour cela, nous vous proposons notre prestation d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage au travers de la méthodologie relatée dans ce document.

Grâce à notre expérience dans ce domaine, nous disposons d'une excellente connaissance des offres commerciales disponibles avec les différentes technologies, les services proposés, et les acteurs économiques proposant ces services.

LES POINTS FORTS DE CONSULTELE POUR REPENDRE A VOTRE BESOIN

- Une présence régionale : CONSULTELE est installée à Lormont, à 1h30mn de Royan.
- Une présence auprès des collectivités locales depuis 1998 : Nous intervenons sur ces problématiques depuis 1998 et avons suivi l'évolution de ce secteur. Nous sommes à l'origine des premiers marchés de mise en concurrence des opérateurs de télécommunications en 1998 pour poursuivre aujourd'hui avec le développement de prestations d'assistance dans le domaine de l'aménagement numérique du territoire.
- Une compétence IT (Information Technology) pour vous préconiser les matériels et intégrateurs du marché pour vos besoins d'équipements Télécoms (IPBX, ToIP, réseau LAN, Stockage, Sauvegarde, Vidéo-surveillance, etc.)
- Une reconnaissance auprès de tous les acteurs de la filière : institutions (ARCEP, préfectures, concurrence), opérateurs de télécommunications, équipementiers, sociétés d'infrastructures acquise grâce à 19 années d'expérience auprès de ces acteurs.
- Une veille permanente des évolutions technologiques, commerciales, juridiques et réglementaires de ce domaine en constante mouvance.
- Des qualités pédagogiques reconnues et l'aptitude à transmettre aux élus les clés de ce domaine apparemment complexe, pour qu'ils puissent prendre des décisions en accord avec leurs projets politiques.

PERIMETRE DE LA MISSION

Le périmètre d'intervention concerne les services de téléphonie fixe et de transmission de données.

Nous proposons pour répondre à vos attentes de mener cette mission en 4 phases :

Phase 1 : Audit et préconisations

- Analyse de l'existant et définition des besoins
- Propositions d'améliorations et de préconisations

Phase 2 : Rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises

- Elaboration et rédaction des documents de consultation
- Assistance technique pendant le délai de réponse des candidats

Phase 3 : Analyse des offres

- Elaboration du rapport d'analyse des offres
- Participation à la commission d'appel d'offres
- Fourniture des éléments de réponse suite aux demandes de communication des renseignements des prestataires non retenus.

Phase 4 : Assistance au Déploiement

- Mise au point des marchés

PHASE 1 : Audit et préconisations

Réunion de collecte des éléments de facturation et d'analyse des besoins

Au cours d'une réunion organisée avec les services en charge de la gestion des télécommunications, nous collecterons les éléments de facturation nécessaire à l'élaboration de l'audit, ainsi que les points particuliers et les perspectives d'évolution.

Eléments de facturation à collecter :

- L'ensemble des factures de votre opérateur de téléphonie fixe (SFR) au minimum sur les 2 derniers mois ou mieux, vos identifiant, mot de passe et code d'accès pour accéder en ligne à votre Extranet.
- L'ensemble des factures de votre opérateur d'interconnexion de sites et d'accès à Internet avec débits garantis (Adista) sur la dernière période.
- L'ensemble des factures de votre opérateur d'accès à Internet sans débit garanti (Orange) sur la dernière période.

Enfin, le rapport d'Audit et de Préconisations rédigé au cours de cette phase vous sera remis en main propre au cours d'une présentation réalisée dans vos locaux.

TELEPHONIE FIXE

Audit de l'existant

Rédaction d'une synthèse reprenant l'ensemble des prestations actuellement utilisées :

- Saisie, sur tableur, des dernières factures de Téléphonie Fixe :
 - Accès et services associés pour le raccordement à la boucle locale ;
 - Trafic sortant sur 12 mois si accès à l'Extranet SFR de la Ville.
- Production d'un fichier contenant pour chaque tête de ligne téléphonique, l'adresse géographique renvoyée par la base de données technique Orange permettant éventuellement d'identifier certaines lignes inconnues ou inutiles.
- Relevé des éléments remarquables (services inutiles, lignes sans communication,...).
- Analyse des volumétries d'appels par destination avec représentation par camemberts du poids de chacune dans la consommation globale (en montant et en durée).
- Recensement des installations de terminaisons (Types d'installations téléphoniques ainsi que sociétés en charge de leur maintenance).

Préconisations

Elaboration d'un schéma d'équipement permettant de réduire les dépenses et de répondre aux besoins tout en conservant une efficacité quotidienne d'exploitation :

- Rationalisation des accès en fonction de leur criticité.
- Projection des dépenses dans le mode de raccordement préconisé.

Evaluation budgétaire du Projet

LIVRABLE : Rapport d'Audit et de Préconisations pour les services de Télécommunications -
Chapitre « TELEPHONIE FIXE »

TRANSMISSION DE DONNEES

Audit de l'existant

Analyse des services utilisés (Interconnexion de sites et Accès Internet) puis production d'une synthèse.

Analyse des besoins

- Evaluation des besoins en débit ;
- Evaluation des technologies adaptées (Fibre Optique, SDSL, VDSL, ADSL, avec ou sans qualité de services, etc...);
- Prise en compte de l'environnement en place (Architecture du réseau, types de flux véhiculés, etc...).

Préconisations

Proposition de solutions correspondant aux besoins énoncés plus haut.

Etude de faisabilité auprès des prestataires pour déterminer l'éligibilité des sites aux technologies préconisées.

Evaluation budgétaire du projet

LIVRABLE : Rapport d'Audit et de Préconisations pour les services de Télécommunications -
Chapitre « TRANSMISSION DE DONNEES »

PHASE 2 : Rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Principes généraux

La rédaction du marché des services de télécommunications est assez technique et complexe car elle fait appel à un grand nombre de références, avec des structures tarifaires complexes.

Se greffe une difficulté supplémentaire liée aux acteurs économiques, les opérateurs de télécommunications, qui pour certains sont de très grosses entreprises avec des pratiques commerciales souvent peu compatibles avec les règles de la commande publique.

Nous prendrons donc soin d'allotir de façon suffisamment judicieuse pour permettre à un maximum d'opérateurs de répondre et stimuler la concurrence pour obtenir les meilleurs tarifs, en formulant des exigences cohérentes par rapport aux possibilités des opérateurs (pénalités applicables, garanties de temps de rétablissement de services, présentation des factures, structure des prix et mode d'évolution, délais de réalisation) et conforme aux besoins de la Ville de Royan. Nous serons particulièrement attentifs à ce que les services proposés puissent être suivis aisément et entrent dans les règles de mandatement des trésoreries.

Contenu et structure du dossier

L'allotissement sera réalisé sur la base d'un regroupement de services de nature homogènes conformément au code des marchés publics.

Grâce à l'audit précédemment réalisé, nous utiliserons les éléments de volumétries pour évaluer une projection financière annuelle pour chaque lot.

Enfin, nous rédigerons un projet de Dossier de Consultation des Entreprises qui vous sera remis et présenté afin de prendre en compte vos remarques éventuelles et apporter les modifications nécessaires avant la validation totale de vos services.

Le Dossier de Consultation des Entreprises contiendra :

- Un *Règlement de la Consultation avec les critères de choix pondérés*.
- Un *Cahier des Clauses Administratives et Particulières (CCAP)* ;
- Un *Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)* ;
- Un *Bordereau de Prix Unitaires (BPU)* pour chaque lot : le marché étant en général un accord-cadre sur la base de prix unitaires ;
- Un *Détail Quantitatif Estimatif (DQE)* pour chaque lot : pour le jugement des offres, un détail quantitatif estimatif est fourni afin de permettre de comparer les offres sur le plan financier à quantités égales ;
- Un *Cadre de Réponses Techniques* pour chaque lot : pour le jugement technique des offres, un cadre de réponses est à renseigner par le candidat afin de comparer la valeur technique des offres sur des rubriques bien précises qui sont à détailler dans le mémoire technique ;
- Un *Acte d'engagement* pour chaque lot.

Ces documents vous seront cédés sous format électronique sans copyright. Vous pourrez les réutiliser pour votre compte exclusivement.

Enfin, nous collaborerons avec le service des marchés de la Ville pour finaliser les documents administratifs.

LIVRABLE : Dossier de Consultation des Entreprises complet

PHASE 3 : Analyse des offres

Dès l'ouverture des plis, nous procéderons à la collecte des dossiers selon le mode qui vous conviendra (téléchargement des offres dématérialisées, récupération des offres électroniques en Mairie,...).

Nous analyserons ces dossiers et vous transmettrons le projet de rapport d'analyse des offres par voie électronique pour discussion et validation. Ce rapport reprend les critères énoncés dans le règlement de la consultation, avec notations et classement des candidats. Nous nous attachons en particulier aux points suivants :

- Conditions de déploiement et d'exploitation ;
- Qualité des services proposés ;
- Coût des prestations proposées.

Nous présenterons le rapport d'analyse des offres, en prenant soin de l'exposer de façon suffisamment précise tout en laissant la décision aux membres de la commission de choix.

Plan de présentation proposé :

- Contexte concurrentiel ;
- Analyse technique et financière des offres avec synthèse des éléments de notation pour chacune des offres ;
- Proposition de choix du titulaire.

Nous nous tiendrons à la disposition des membres de la Commission pour tout complément d'informations au cours de cette séance

Nous traiterons chaque demande des candidats non retenus, pour laquelle nous rédigerons un projet de courrier à leur transmettre avec l'ensemble des éléments de réponse qu'il convient de donner selon la réglementation.

LIVRABLE : Rapport d'Analyse des Offres

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Délai de validité de l'offre

3 mois

Conditions de paiement

Par phase d'avancement.

Confidentialité

CONSULTELM s'engage à garder confidentielles et à ne pas divulguer ou communiquer à quiconque, toutes informations reçues par le client ou dont elle aura eu connaissance, ainsi que les résultats et connaissances issus des prestations, objet du présent Contrat. Cette confidentialité sera maintenue pendant les cinq années suivant la signature de l'ensemble des contrats cadres ou en cas de résiliation anticipée pendant les cinq années suivant la date de ladite résiliation.

En outre, CONSULTELM s'engage à garder strictement confidentielles toutes autres informations du client non encore connues publiquement dont elle aura eu connaissance à l'occasion des prestations, objet du présent Contrat, les dispositions du présent article demeurant en vigueur quelle que soit l'échéance du présent Contrat.

CONSULTELM s'interdit pendant toute la durée du présent Contrat et pendant 5 années suivant sa signature de faire état de ses relations avec le client, sans l'accord préalable et express de ce dernier.

Rupture du contrat d'assistance

En cas de rupture du Contrat à l'initiative du client, non due à un manquement de CONSULTELM, le client réglera à CONSULTELM les coûts fixes générés par l'intervention à la date de la rupture, et ce à partir du jour de la signature, selon le nombre de jours d'intervention constaté par le client déduction faite des sommes qui auraient été versées antérieurement par le client au titre des honoraires, et sous réserve de la réalisation des tâches.

En cas de manquement d'une partie à ses obligations, l'autre partie pourra, dans les 8 jours suivant la mise en demeure écrite restée sans effet, résilier le présent contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. En pareil cas, la partie défaillante sera redevable d'une indemnité forfaitaire égale à 10 % du montant hors taxes des coûts fixes excluant tout autre dommage et intérêt.

Propriété intellectuelle

Les projets, études, plans, devis et calculs établis par le bureau d'étude CONSULTELM bénéficient de la protection édictée par la loi n° 57298 du 11/03/1957.

PRIX DES PRESTATIONS

Désignation	Profil intervenant	Jour x H	Tarif Journalier en € HT	Montant
Nature de la prestation	Coût de la prestation			
Phase 1 Audit et préconisations				
	Chargé d'affaires	1 x 1	210,00	210,00 €
	Ingénieur	1,5 x 1	510,00	765,00 €
Phase 2 Rédaction du dossier de consultation des entreprises				
	Chargé d'affaires	1 x 1	210,00	210,00 €
	Ingénieur	1,5 x 1	510,00	765,00 €
Phase 3 Analyse des offres				
	Ingénieur	3 x 1	510,00	1 530,00 €
Phase 4 Assistance au Déploiement				
	Ingénieur			Offert
			Total HT	3 480,00 €
			TVA	696,00 €
			Total TTC	4 176,00 €

*Bon pour Accord.
20 05/02/2018.*

Pour le Maire
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Jean-Paul CLECH

Certifié Exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code du Général des Collectivités Territoriales
le 20 AVR. 2018

Certifié Conforme
Mairie de Royan, le 20 AVR. 2018
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services,



PHASE 4 : Assistance au Déploiement

Réunion de mise au point du marché

Nous participerons à la mise au point de marché avec chaque opérateur retenu au cours d'une réunion en Mairie. Nous proposons de réaliser cette assistance avec l'ensemble des prestataires car même si un marché ne fait pas l'objet d'un changement de titulaire, il y a toujours des améliorations à mettre en œuvre.

Chaque réunion de mise au point de marché permettra:

- La revue technique globale de l'offre afin d'éviter toute mauvaise interprétation par chacune des parties ;
- La précision des besoins quantitatifs de la Ville ;
- La définition de la méthodologie à suivre et des différents intervenants concernés ;
- L'élaboration du planning de déploiement.

Suivi du déploiement

Nous resterons à votre disposition pour escalader auprès des services du titulaire en cas de dérive dans le déploiement et ainsi vous assister en tant que support à la mise en œuvre technique.

Le client ne peut, à ce titre, et pour le dossier cité, céder l'utilisation des plans, rapports et calculs en sa possession qu'après autorisation écrite du Cabinet Conseil.

L'état des règlements, joint à cette autorisation écrite, comprendra les sommes effectivement encaissées et non les sommes à percevoir.

Cependant, le bureau d'étude CONSULTEl autorise le client à utiliser les documents produits pour ledit contrat autant de fois qu'elle le souhaite pourvu que ce soit à l'usage de ses propres besoins et à l'exclusion de tout tiers.

Est considéré comme tiers pour l'interprétation de cette clause, le client lui-même qui subirait un changement d'état juridique par rapport à la date de signature du contrat : changement de statut, location-gérance, mise sous syndic, règlement judiciaire, etc ...

Assurance

CONSULTEl a souscrit auprès de la compagnie CHARTIS, sous le numéro 7.950.950/RD00053422T, un contrat de Responsabilité Civile Professionnelle (Pack Conseil Informatique Média) pour couvrir tout préjudice causé par son personnel, et imputable à son activité de Conseil.

Litiges

En cas de litige qui aurait pour origine l'application et/ou l'exécution des clauses du présent Contrat, les deux parties conviennent de rechercher un accord à l'amiable dans tous les cas. En cas de désaccord persistant, la juridiction compétente qui sera appelée à trancher ledit désaccord sera le Tribunal administratif de la ville de Bordeaux.